

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 17-350-1926 accordant une subvention à la Chambre de commerce.

n° 17-350-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 décembre 1925

Numéro JO
n° 350 du 31/01/1926

Date du numéro
31 janvier 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les prévisions budgétaires de l'exercice en cours: Sous réserve de ratification ultérieure en conseil d'administration (ratifié en Conseil d'administration dans sa séance du 19 janvier 1926).

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er,— Une subvention de sept mille (7.000) francs est accordée à la Chambre de commerce pour l'installation d'un pont bascule, La dépense sera imputée sur les crédits disponibles du

chapitre 15 (Dépenses imprévues de l'exercice 1925. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPon-BAISSAC.